

SECRETARIAT GENERAL

DECISION CODEP-SG-2010- 029504-PRESIDENT

relative à la désignation de quatre agents et à la radiation de trois agents, chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaire

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu la loi n° 571 du 28 octobre 1943 relative aux appareils à pression de vapeur employés à terre et aux appareils à pression de gaz employés à terre ou à bord des bateaux de navigation intérieure, modifiée par le décret n° 60-178 du 23 février 1960 et la loi n° 72-1202 du 23 décembre 1972, notamment son article 3;

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, notamment ses articles 4, 40 et 46 ;

Vu le décret n° 2007-831 du 11 mai 2007 fixant les modalités de désignation et d'habilitation des inspecteurs de la sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2006-001 du 20 novembre 2006 de l'Autorité de sûreté nucléaire établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur le rapport du Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Décide :

Article 1er

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire, dont les noms figurent en annexes 1 et 2 à la présente décision, sont désignés en qualité d'agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaire. Leur compétence est étendue à l'ensemble du territoire français.

Article 2

Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire, dont les noms figurent en annexe 1 à la présente décision, sont en outre habilités à exercer les missions de police judiciaire prévues au paragraphe 6 de l'article 4 de la loi du 28 octobre 1943 susvisée.

Article 3

Il est mis fin aux attributions des agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaire dont les noms figurent en annexe 3 à la présente décision.

Article 4

Les agents visés à l'article 3 restitueront leur carte d'agents chargés du contrôle des équipements sous pression nucléaire dans un délai d'un mois à compter de la présente décision.

Article 5

La présente décision ainsi que la liste de l'ensemble des agents chargés du contrôle des équipements sous pression nucléaire seront publiées au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 6

Le Directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 8 juillet 2010

SIGNE PAR

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

André-Claude LACOSTE

ANNEXE 1

à la décision CODEP-SG-2010- 029504-PRESIDENT

relative à la désignation de quatre agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaire

3 agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaire, habilités à exercer les missions de police judiciaire prévues au paragraphe 6 de l'article 4 de la loi du 28 octobre 1943

	Nom – Prénom		Niveau d'i	Niveau d'habilitation	
			Equipement sous pression Niveau 1	Equipement sous pression Niveau 2	
M.	CROMBEZ	Sébastien			
M.	SAUSSEREAU	Denis			
Mlle	VACHERON	Aurore			

ANNEXE 2

à la décision CODEP-SG-2010- 029504-PRESIDENT

relative à la désignation de quatre agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaire

1 agent chargé du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaire

		Nom – Prénom	Niveau d'habilitation	
Nom – Frenom			Equipement sous pression Niveau 1	Equipement sous pression Niveau 2
Mme	DURUT	Laurence		

ANNEXE 3

à la décision CODEP-SG-2010- 029504-PRESIDENT

relative à la désignation de quatre agents chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaire

3 agents radiés chargés du contrôle du respect des dispositions relatives aux équipements sous pression nucléaires

	Nom – Prénom		Niveau d'h	Niveau d'habilitation	
			Equipement sous pression Niveau 1	Equipement sous pression Niveau 2	
M.	DELAIRE	Julien			
M.	VERNIER	Gilles			
M.	BEDNARSKI	Erick			